

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 51 (1913)  
**Heft:** 44

**Artikel:** Le huit-reflets du charretier  
**Autor:** Naval, Oscar  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-209904>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE HUIT-REFLETS DU CHARRETIER<sup>1</sup>

« Il est à la hauteur. »  
E. L.

Au cours des heures monotones,  
Un peu de caprice est charmant!  
Tant pis pour les sots qui s'étonnent  
Et plaisent mesquinement!  
Jean Pané, pour ces diatribes,  
N'eut jamais qu'un mépris vainqueur :  
Avec le chapeau qu'il exhibe,  
Il est à la hauteur!

Il dit : « Les rieurs, je m'en fiche,  
Laissez-moi mener mon cheval!  
J'ai l'air de tomber d'une affiche  
Ou de fêter le carnaval!  
Qu'il vienne de Rolle ou de l'Indre,  
De Turin, de Bâle ou d'ailleurs,  
Saluez mon brillant cylindre,  
Il est à la hauteur!

» Si c'était aujourd'hui ma noce,  
Mon tuyau serait battant neuf;  
Il n'aurait pas toutes ces bosses,  
Il serait lisse comme un œuf!  
D'où vient-il ? problème insoluble!  
Mais qu'importe ? il fait mon honneur,  
Ce huit-reflets dont je m'affuble :  
Il est à la hauteur!

» Que vous importe que je vienne  
De Novare ou de Gassino,  
Du Japon, des faubourgs de Vienne  
Ou des rivages de l'Arno !  
Messieurs, attendez-moi sous l'orme,  
Et voyez comme en tout honneur,  
Avec mon joyeux haut de forme,  
Je reste à la hauteur!

» Si mes copains de moi s'amusent  
En conduisant leurs omnibus,  
Sans me fâcher, je les accuse,  
D'être jaloux de mon gibus !  
Et quand la poussière m'assoiffé  
Ou que l'ennui saisit mon cœur,  
Grâce au tuyau dont je me coiffe,  
Je reste à la hauteur.

» D'ailleurs, chacun n'est-il pas libre  
De se chapeauter comme il veut,  
Et les chapeaux de tout calibre  
Ne cachent-ils pas les cheveux ?  
Sans doute, il vaut mieux qu'on les voie,  
Mais, de l'avis des connaissances,  
Je reste à la hauteur !

» Sous le soleil et sous la pluie,  
Mon chapeau ne me quitte pas;  
Son feutre noir comme la suie  
Garde à mes yeux tous ses appas !  
Plus qu'un banal bérét de toile,  
Mon couvre-chef est enchanteur;  
Fidèle à mon tuyau de poile,  
Je reste à la hauteur ! »

20 octobre 1913. OSCAR NAVAL.

**Amour !... amour !... —** Monsieur N... fait la cour à la jeune et jolie marchande de primeurs : — Cristi ! les belles oranges, il ne doit pas en falloir beaucoup pour faire une douzaine.

## LA PREMIÈRE RÉVOLUTION VAUDOISE

## JUGÉE DU GROS DE VAUD

Un catholique du district d'Echallens, qui joua un rôle assez notable au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, a laissé des mémoires, restés inédits et dont M. Maxime Reymond a détaché à notre intention les pages suivantes :

## II

Cependant, le pays qui avait souffert le plus de la Révolution avait été le Valais, par sa longue résistance. Il n'y eut aucun genre de vexation qui n'eût pesé sur ce pauvre peuple, de la part des Français. Le courage héroïque qu'il a opposé constamment aux efforts que fit pendant deux ans le général Turreau, Français,

<sup>1</sup> Il s'agit d'un jeune charretier italien que des milliers de passants ont dû remarquer, car il travaillait dans un chantier de construction bordant l'une de nos rues les plus fréquentées.

pour les forcer à demander la réunion de leur pays à la France, fera époque dans l'histoire et les rend dignes d'être mis au rang des Suisses du siècle d'or.

Le 23 août 1802, le Sénat, qui soutenait, dit-on, avec trop de chaleur leur courage, fut cassé, aussi bien que le brave Reding.

Une suite de cette suppression fut que l'administration, dans la vue, sans doute, d'éviter un décret fait par le Sénat, qui remettait les ecclésiastiques en possession de tous leurs revenus, invita les ecclésiastiques catholiques du district d'Echallens de lui envoyer les listes des trois cures, ce qui fut refusé, comme il méritait de l'être. Les événements prouvèrent dans la suite que cette demande était un effet de leur sagesse et de leur prévoyance, instruits sans doute du complot qui se tramait par les habitants de la Côte surtout pour enlever les titres de droits féodaux et les anéantir.<sup>2</sup> Ils voulaient sans doute les mettre dans un lieu de sûreté. En effet, le 1<sup>er</sup> mai 1802, jour de foire à Lausanne, une colonne d'anti-archivistes était aux portes de Lausanne du district d'Oron. Une autre, composée de gens ramassés dans le district de Morges et celui de Cossy, se porta effectivement de grand matin à un quart de lieue de Lausanne, du côté de Prilly, lieu de rendez-vous que leur avaient assigné leurs chefs, qui ne s'y rendirent pas; parce que, sans doute, ils avaient eu vent que le préfet Polier les attendait de pied ferme, ayant fait hérissier la place de Notre-Dame, où déposaient les archives, et le Château de canons chargés à mitraille et fait armer l'élite de Lausanne. Les révoltés, indignés de se voir sans chef, n'osèrent donc rien entreprendre. Ils se retirèrent tranquillement, sans commettre aucun excès. Le 5 mai, les anti-archivistes se portèrent sur Morges, s'emparèrent des archives de cette ville, les brûlèrent vers le soir. Ils parcoururent les différentes Seigneuries de Sullens, de Bavois. Le 8 mai, une bande d'Etagnières, de Cheseaux se porta sur Echallens, en exigeant les archives et ils repassèrent vers six heures du matin pour aller joindre l'armée des cultivateurs campée sur la planche du Loup. Ils allumèrent 18 feux sur la planche du Loup et y brûlèrent les archives d'Echallens, de Sullens, d'Eclépens, Dailly, Goumoens, le 8 mai 1802.

Il ne se passa rien d'intéressant depuis le 8 jusqu'au 12 mai, sinon que la ville de Lausanne se trouvait dans une grande détresse. La nuit du 11 au 12 mai porta le dernier coup au colosse de la féodalité et tous les droits féodaux furent supprimés. Il paraît d'autant plus que tout ceci n'était qu'une comédie, où était jouée la fortune des Seigneurs de fiefs qu'on accorda un pardon général à tous les insurgés et que le commandant français qui, deux ou trois jours auparavant, avait traité le fameux Reymond<sup>3</sup> de brigand, de scélérat, comme il le méritait, invita ce même brigand à dîner le 12, après que le dernier acte de la pièce fut fini.

L'armée des paysans ayant été congédie sous la promesse qu'on leur accordait, les insurgés revinrent en triomphe chez eux et célébrèrent leur prétendue victoire par des orgies scandaleuses. Les honnêtes gens furent d'abord en butte à leur mépris et n'osaient se montrer. Cependant le gouvernement, quoique faible et révolutionnaire encore, s'efforça de les mettre sous sa protection, en les mettant sous la garantie et responsabilité des communes, qui étaient chargées de répondre de corps et de biens pour leurs personnes. On examina scrupuleusement la conduite des insurgés. Des troupes françaises furent envoyées dans les districts de Rolle, d'Aubonne, de Nyon, Morges, Cossy, Oron, Yverdon, Moudon, Grandson, Echallens, qui

s'étaient insurgés. On les logea, comme de juste, chez les têtes exaltées et qui avaient montré le plus de dispositions à la rapine. On en prit environ une soixantaine dans Yverdon et environs, qui furent conduits dans les prisons de Lausanne. Tous les individus de ces districts durent payer une mulle ou contribution proportionnée à la part qu'ils avaient prise à l'insurrection. Nyon 4832 livres, Aubonne 7469, Rolle 4037, Morges 3711, Oron 1181, Moudon 1117, Yverdon 1984, Grandson 1460, Cossy 4307, Orbe 4283; Etagnière 442, Oulens 325, Goumoens-la-Ville 828, total 1595.

Morrens fut aussi impliqué peu après et mulleté. Cependant comme on soupçonnait les Français d'avoir ourdi cette trame infâme pour démentir les bruits faux ou vrais qui couraient pour leur compte, ils ordonnèrent de faire une perquisition exacte pour découvrir les coupables et de les punir disciplinairement. Mais le moyen de se justifier aux yeux de l'Europe entière aurait été de faire saisir le chef de cette révolte, Reymond, qui se promenait librement dans les rues de Thonon. (A suivre.)

## POLITESSES RÉCIPROQUES

**V**ous arrêtez-vous, en rue, avec une dame, une demoiselle, un monsieur plus âgé que vous ou revêtu d'une charge publique qui le désigne particulièrement au respect, la politesse veut, tandis qu'il vous parle ou que vous lui parlez, que vous gardiez votre chapeau à la main. C'est élémentaire, encore que beaucoup l'ignorent ou le méconnaissent.

Mais il n'est pas moins élémentaire qu'il sied à la personne à qui vous rendez ce naturel hommage, de vous inviter presqu'au succès à vous couvrir. Elle a de bonnes raisons pour cela. En effet, votre geste lui a prouvé votre respectueux sentiment et cela peut suffire. Il n'est dès lors plus besoin qu'elle vous expose, suivant la température, à être frappé d'insolation ou de coryza.

Il semble que l'ignorance ou la méconnaissance de ce devoir de bienséance soit plus fréquente encore que dans le premier cas.

## LO MARTSAUD ET L'AVAOGLO

(Patois du district d'Orbe.)

**O**n martsaud dai z'inveron d'Orba, que djuvivè d'a clarinette, étais z'allâ avoué douj joueurs dè violon, dont ion étais avaoglo, et l'autre veyai bê, djuvif à na bénechon pré dè Romont. Quand l'uron prâo amusé elliau dzozets et dzozettè, s'in revagniant tsî leu. La trotta étais londze, et ma fei, quand furent à n'on veladzo pré d'Etalin, commingaront à être lassâ et à avai fam et sai. L'intraront din'na pinta po bairè dimi-pot et medzi on bocon. Lo martsaud alla vèrè à la cousesna cin que l'avant à medzi. Mais la cabartière dese que n'avant rin dè prêt qu'on bet de sâocece ào fedzo et de la toma.

— Eh bin, apportâ cin que vo z'ai; ne vouellin prâo no z'arrindzî, reponde lo martsaud.

La sâocece étais bouena, mais la toma étais rudo sètse, et lè dou cotyin firont medzi la toma à l'avaoglo, pindit que medzivant tota la tsé. A n'on momint, vouaigue chtue que fâ :

— On chint boogramint la sâocece perque.

— Ao ! c'est clieu-lé, à l'autra trâblia qu'in medzont; se te vâo, on in déemandèrè, reponde lo martsaud.

— Ba, contintin-no à noutra toma !

Quand furent pré dè Penthéria, lo chindai passâvè pè on boû dè tsâno, iô ly avai on ru à chaotâ que l'avaoglo cognessai po lai avai passâ cauquâ iâdzo, et dit a'z'autro :

— Quand fouedrè chaotâ lo ru, vo lo mè derai, po que ne mè fotiô pas dedin.

— N'ausse pas pouaire, que lai repondiront,

<sup>1</sup> Il s'agit de la révolte des Bourla-Papey.

<sup>2</sup> Patriote vaudois qui s'était mis à la tête des Bourla-Papey.